

Fontenailles

Le vote du budget

Les travaux

La vie locale



PROPOSÉ PAR VOTRE MUNICIPALITE

FONTENAILLES  **15 ET 16 JUIN**

MÉDIEVALES

LE TEMPS D'UN WEEK END, VENEZ PARTAGER EN FAMILLE UN MOMENT DU XIII E SIÈCLE ...

PLUSIEURS COMPAGNIES RECONSTITUANTES VOUS INVITENT À ÉCHANGER AVEC ELLES.

ARTISANAT, VIE DE CAMP, ESCARMOUCHES AVEC SES CHEVALIERS EN ARMURE APÉRO MEDIEVAL OFFERT PAR LA COMMUNE RESTAURATION

OYÉ OYÉ GENTES DAMES ET DAMOISEAUX!

RENDEZ-VOUS EST DONC FIXÉ !

Le mois d'avril est consacré au vote du budget et aux nombreux projets que la commune veut lancer pour l'année. Vous trouverez la note de présentation du budget.

A noter : De nombreux moments festifs pour Fontenailles les prochains mois : le Font'nival (organisé par Le Lien de Fontenailles), la 2^{ème} médiévale et la fête communale proposées et organisées par la mairie sans oublier Coli'Brie et son Ô Jardin Suspendu.

Une actualité riche pour notre village.

Bonne lecture.

L'édito du maire



Chères Fontenailloises et chers Fontenaillois,

Vos élus, vous l'aurez remarqué, maintiennent un haut niveau d'investissements pour notre village, ceci pour améliorer notre cadre de vie et maintenir un service public adapté aux besoins de chaque famille.

Après avoir, en commission finances, étudié et ajusté les dépenses et les recettes réalisées en 2023, le conseil municipal s'est réuni le mercredi 3 avril, à cette occasion, le budget primitif 2024 a été présenté et adopté à l'unanimité. Il s'établit à :

- 1 366 729, 16 € en dépenses de fonctionnement
- 1 625 779, 46 € en dépenses d'investissement

Malgré un contexte budgétaire contraint, lié aux fortes augmentations des coûts de l'électricité, du gaz et des carburants, les dépenses en fonctionnement restent maîtrisées et ont permis de mettre à la section d'investissement pour 2024 la somme de 498 639€.

Vos élus, je leur en suis reconnaissante, sont attentifs aux dépenses mais je voudrais également remercier l'ensemble des agents communaux pour leur participation à cet effort.

L'équipe municipale maintient sa volonté de soutenir les associations. Outre celles dont le siège est situé sur notre commune, certaines établies sur d'autres municipalités recevront une subvention

En effet, Fontenailles ne proposant pas d'activités liées aux multiples loisirs pour petits et grands, nous essayons de soutenir un maximum d'associations.

A ce jour, les dossiers de demandes de subventions concernant les projets d'investissement ont été déposés auprès de l'état et des différentes institutions.

Les travaux ne pourront débuter que lorsque la mairie aura reçu les notifications liées à ces sollicitations.

Je tiens à remercier les élus pour leur confiance, Monsieur Didier Picodot, premier adjoint en charge des finances pour son efficacité et la secrétaire de mairie pour la gestion des tâches administratives.

Je finirai cet édito par cette phrase : ce qui fait la force de notre village, c'est l'objectif commun des élus et du personnel municipal, à savoir, servir aux mieux les habitants, pour cela nous avons tous pour perspectives le travail, l'efficacité et le dialogue.

Votre Maire

Ghislaine Harscoët

Jorge MARTINS
Conseiller en immobilier
07 68 20 72 86
jorge.martins@iadfrance.fr
FONTENAILLES (77)

Suivez-moi

ES MARTINS JORGE MANUEL, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IAD France immatriculée au RSAC de MELUN sous le numéro 899126874 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

RECHERCHE DE BIENS À VENDRE
Jorge MARTINS
07 68 20 72 86
iadfrance.fr

**Vous avez un projet immobilier.
Contactez-moi.
Estimation gratuite.**

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - Fontenailles

Conseil municipal du 3 avril 2024

La population de la Commune, au 1er janvier 2024 est de 1083 habitants.

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- stabiliser la fiscalité,
- stabiliser l'endettement.

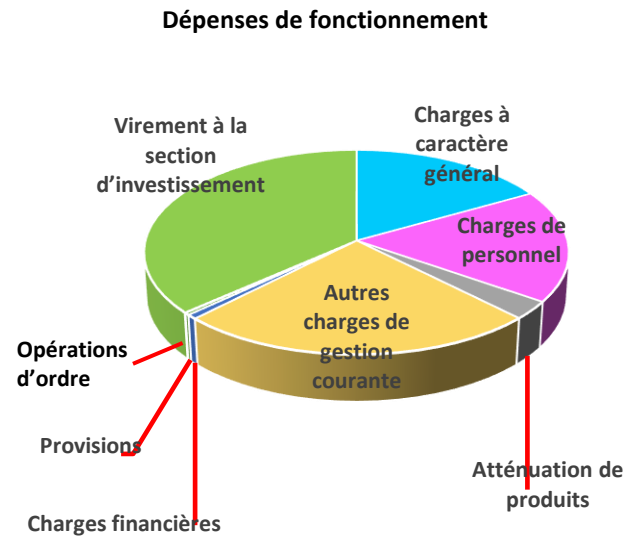
Le budget s'équilibre :

- ✚ en dépenses et recettes de fonctionnement à **1 366 729,16 €**
- ✚ en dépenses et recettes d'investissement à **1 625 779,46 €**

I – Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 366 729,16€ se répartissent entre les opérations réelles pour 867024,24 €, les opérations d'ordre pour 1065,00€ et le virement à la section d'investissement 498 639,92 €. Ces dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses	BP 2024 Proposition
011 - Charges à caractère général	230 148,25 €
012 - Charges de personnel	248 400,00 €
014 – Atténuation de produits	39 547,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	334 721,50 €
66 - Charges financières	9 486,93 €
68 – Provisions pour dépréciation	4 720,56 €
Total des Dépenses réelles de fonctionnement	867 024,24 €
Total des Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 065,00 €
Total Dépenses (réelles + ordre)	868 089,24 €
023 - Virement à la section d'investissement	498 639,92 €
TOTAL GENERAL	1 366 729,16 €



Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les achats courants, devraient subir une augmentation d'environ 18 % suite à d'importants travaux d'entretien des bâtiments communaux et de certaines routes.

Les charges de personnel (chapitre 012) devraient rester stables. Les autres charges de gestion (chapitre 65) devraient également rester stables

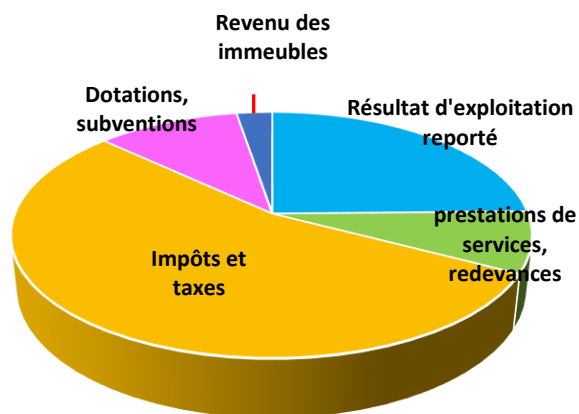
Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts. Pour les comptes 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante), il s'agit d'enveloppes plafond que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

Recettes de fonctionnement : les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 366 729,16 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

Recettes	BP 2024 Proposition
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	109 000,00 €
73 - Impôts et taxes	61 000,00 €
731 - Impôts directes	680 806,00 €
74 - Dotations et participations	142 645,85 €
75 - Autres produits de gestion courante	35 660,31 €
Total des Recettes réelles de fonctionnement	1 029 112,16 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	337 617 €
TOTAL GENERAL	1 366 729,16 €

Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2023.

Informations complémentaires :

Au chapitre 70 « Produits des services », figurent le remboursement du personnel postal et le règlement des factures de garderie. Au chapitre 74 « Dotations et participations », les dotations devraient rester stables pour 2024. Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » (revenu des immeubles), Les recettes de la location de la salle des loisirs devraient subir une perte suite à la fermeture de cette salle pour travaux de rénovation prévus début septembre.

II - Stabilité fiscale

Les taux de la fiscalité directe locale 2024	
Taxe	Taux voté
Taxe d'habitation	22,52 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69,93 %

Les produits attendus :

Taxes	Produits des impôts locaux 2023	Produits prévisionnels 2024
	Produits	Produits
Taxes d'habitation	25 034,00 €	26 258,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	412 993,00 €	431 384,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40 489,00 €	52 168,00 €
Versement coefficient correcteur	123 428,00 €	128 925,00 €

Les taux des taxes restent inchangés depuis 2014 et sont reconduits pour 2024. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est majoré du taux départemental (18 % pour la Seine et Marne) depuis 2021.

III – Section d'investissement

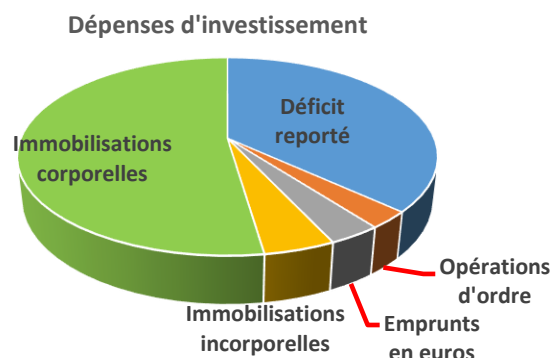
Dépenses d'investissement : elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (55 555,75 €), des immobilisations corporelles en cours (850 831,05 €), des immobilisations incorporelles (75 462,90 €) et du déficit reporté (598 209,76€)

Remboursement de la dette : il reste 2 emprunts pour le périscolaire et la cantine et un emprunt pour le contrat COR qui se termine en août 2024.

Un programme d'investissement : sont prévues, pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- + Rénovation de la salle des loisirs.....335 000,00 €
- + Enfouissement de la route de Glatigny.....140 000,00 €
- + Changement de 92 points lumineux hors normes..... 87 500,00 €
- + Solde place chaude et villefermoy.....133 500,00 €
- + Route de Montereau.....40 000,00 €

Dépenses	BP 2024 Proposition
001 – Déficit reporté	598 209,76 €
041 – Opérations d'ordre	45 720,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	55 555,75 €
20 - Immobilisations incorporelles	75 462,90 €
21 - Immobilisations corporelles	850 831,05 €
Total dépenses	1 625 779,46 €

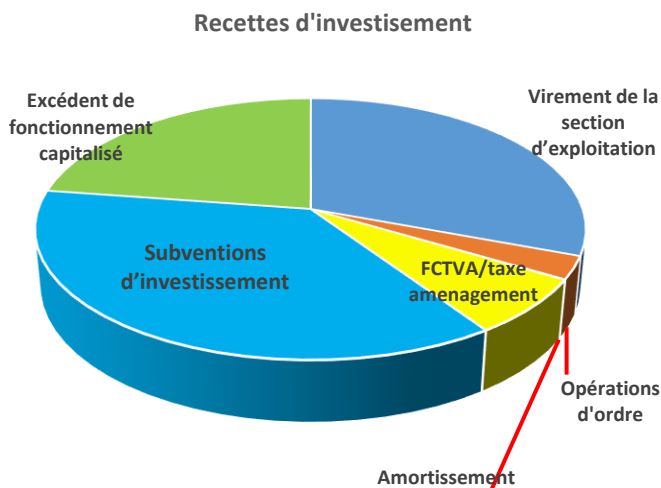


Recettes d'investissement :

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- + Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- + L'excédent d'investissement reporté,
- + Les recettes propres (subventions, dotations, taxe d'aménagement, FCTVA, ...).

Recettes	BP 2024 Proposition
13 - Subventions d'investissement	598 549,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	498 639,92 €
Total Recettes (hors OP D'ordre)	1 578 99,46 €
040 – Opérations d'ordre de transfert	1 065,00 €
041 – Opérations patrimoniales	45 720,00 €
Total recettes d'investissement (avec Résultat)	1 625 779,46 €

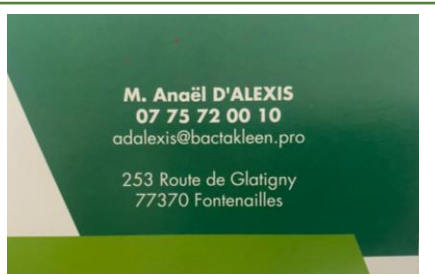


Informations complémentaires :

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », le FCTVA à percevoir est de 108 467,11 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 368 338,43 €.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux principaux travaux d'investissement :

- + Réfection de la rue de la place chaude et de Villefermoy,
- + Changement de 92 points lumineux hors normes,
- + Enfouissement route de Glatigny,
- + Rénovation de la salle des loisirs.



Travaux

Travaux de voirie rue de la Place Chaude

Les travaux sont maintenant terminés. Différentes problématiques avaient été soulevées par des administrés. L'ingénieur du bureau d'études et le conducteur de travaux ont solutionné les différents points qui posaient problème. Ainsi, le projet est clôturé mais reste sous garantie.

Un descriptif précis de cette opération a été inséré dans le magazine de janvier.

Rue de la PLACE CHAUDE montant en euros		
	HT	TTC
Frais d'études	27 900,00	33 480,00
Travaux	279 182,00	335 018,40
Avenant 1-pollution enrobé	23 880,00	28 656,00
Avenant 2 - extension du trottoir	16 851,00	20 221,20
Total	347 813,00	417 375,60
Subvention de la Région 40%	139 125,20	
Subvention du Département 30%	104 343,90	
FCTVA 16,404 % place chaude	68 466,29	
Total	311 935,39	
Reste à charge commune		105 440,21



Déploiement du réseau de fibre optique

Le déploiement initial du réseau de fibre optique, sem@fibre77 a été réalisé dans la commune au travers de la délégation de service public de Seine-et-Marne numérique.

Le comité syndical Seine-et-Marne numérique et la communauté de communes de la Brie Nangissienne ont voté favorablement pour le raccordement des sites isolés. C'est l'entreprise RESONANCE-SOBECA qui a remporté le marché. Sur notre commune, ces travaux de raccordement concernent 13 prises. Ils démarreront au 4ème trimestre 2025 pour une ouverture commerciale estimée des prises au 3ème trimestre 2026.

Rénovation de l'éclairage public

En partenariat avec le Syndicat Des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), la commune a fait remplacer 97 points lumineux. Cette opération vient compléter et finaliser la mise aux normes des luminaires qui avait débutée par l'opération 3 000 lampes en 2018. La plupart des ampoules ne pouvaient plus être remplacées. Un éclairage moins énergivore et plus respectueux de la biodiversité nocturne est mis en place.

Selon les études réalisées en avant-projet, la consommation des 239 points lumineux de la commune passera de 43 585 kW à 30 612 kW permettant une économie de 2 854 € qui absorbe une partie de la hausse du coût de l'électricité.

La répartition de ces remplacements est la suivante: 15 rue Maurice Wanlin, 8 allée des pommiers, 5 chemin des grandes fosses, 17 rue de la mare aux canes, 7 avenue Raymond Leclerc, 5 route de Villefermoy, 5 route de Glatigny, 14 rue des Charmilles, 6 rue de Grignon, 3 route départementale 408, 2 rue Principale, 1 route de Montereau, 6 rue du Commandant Chesnot et 3 hameau du Jarrier.



Plan de financement :

Subventions	Montants en €	Pourcentages
SDESM	21 880	30%
La Région	21 880	30%
La Région car la communes éteint l'éclairage public durant 5h la nuit	14 585	20%
Total	58 345	80%

Reste à charge de la commune 14 585€ soit 20%.

Intervention au niveau des gouttières de l'église

Une fuite au niveau de la descente de gouttière située près du chœur de l'église entraînait des infiltrations d'eau. Une entreprise est intervenue pour changer la partie endommagée.

La location d'une nacelle étant indispensable pour effectuer ces travaux. Madame le Maire a souhaité profiter de la location de ce matériel pour faire nettoyer l'ensemble des gouttières de l'édifice et contrôler la toiture.

Le coût de ces travaux est de à 2 454 € TTC.



Restauration du mur de clôture de la mairie

La commune doit faire procéder à la reconstruction du mur de clôture mitoyen en pierre meulière situé au Nord de la parcelle.

Il a été reconstruit sur une longueur de 123 m 50 et élevé aux hauteurs initiales de 2 m 20 et 1 m 90.

La commune a fait appel à *Initiatives 77*, organisme associé au conseil départemental de Seine-et-Marne, qui a pour mission de soutenir et de favoriser l'insertion professionnelle.

La mission a consisté à déposer la partie du mur qui était désolidarisé de l'ensemble, à couler une semelle en béton, armée d'un treillis soudé, à monter le mur en pierres « meulière » puis à poser les tuiles faîtières et à réaliser le jointage à la chaux.

Montant pour 6 semaines : main d'œuvre 6 240 €, repas 696 €, matériaux 1 664,87 € : soit un coût total de 8 600,87 €.



Réfection de la toiture d'un local de rangement extérieur

La dépendance permettant de ranger du matériel est situé à l'arrière du bâtiment loué à l'association CoLi'Brie. Les travaux ont consisté à déposer complètement la couverture et à nettoyer les tuiles recouvertes de mousse, à poser de nouveaux chevrons, les liteaux et les tuiles. La reprise des solins a été effectuée par maçonnerie.

Montant pour 4 semaines : main d'œuvre 4 160 €, repas 533 €, matériaux 1 527,49 € : Soit un montant total de 6 220,49 €.



Créations de deux vergers, écologie, éducation et lien social

Les règles d'urbanisme, ces dernières années, permettant des constructions sur des terrains plus petits, ont pénalisé le développement des vergers.

C'est pourquoi, en partenariat avec l'Etat et la fédération des chasseurs de Seine-et-Marne, la commune a créé deux vergers conservatoires de variétés représentatives de notre territoire en février 2024. Un verger est implanté dans le parc de la mairie, l'autre à la station d'épuration.

Les espèces et les variétés plantées par le paysagiste sont les suivantes :

- ❖ en espalier, **pommiers** : un « Chanteclerc » et un « Royal gala » ; **poiriers** : un « Conférence », un « Doyenné de Comice » et un William,
- ❖ dix fruitiers ½ tige, **pommiers** : un « Canada Gris », un « Golden Delicious » et un « Reine des Reinettes » ; un **poirier** « Louise Bonne d'Avranches » ; **pruniers** : un « Mirabelles de Metz », un « Reine-Claude doré » et un « Reine-Claude violette » ; **cerisiers** : un « Lapin » et un « Montmorency », un **cognassier** « Cydonia oblonga Champion »,
- ❖ **deux groseilliers et deux mûriers**.

Par la fédération des chasseurs :

- ❖ deux pommiers « Reine des Reinettes » et un « Royal gala »,
- ❖ deux poiriers « Pyrus Beurré Hardy »,
- ❖ deux cerisiers, un « Bigarreau Marmotte » et un « Bigarreau Napoléon »
- ❖ deux pruniers « Mirabelles de Nancy ».



Les fleurs des arbres fruitiers attireront les insectes pollinisateurs tandis que les fruits répondront aux besoins des oiseaux et autres petits animaux, favorisant ainsi la biodiversité.

Ces vergers seront également des lieux d'échanges pour les habitants qui viendront cueillir les fruits. La récolte pourra également être utilisée lors des ateliers cuisine organisés au centre social CoLi'Brie, moments conviviaux pour adultes mais aussi pour les jeunes. Chacun pourra partager ses talents culinaires autour des fruits.

Le verger a de nombreuses vertus. Tout au long de l'année, il nous offre un spectacle changeant au fil des saisons et nous apprend la patience. « **Avec Patience le verger devient confiture** ».

L'association Mix et Métisse, créera en partenariat avec les enseignantes et les élèves de l'école maternelle un parcours pédagogique autour des pollinisateurs pour sensibiliser les promeneurs mais aussi initier une dynamique propice aux visites scolaires, du centre de loisirs et aux familles.

La municipalité remercie la société « Les Plaisirs des Jardins » qui a gracieusement rogné les souches gênant la plantation des arbres.

En attendant l'heure des fruits mûrs, le parc de la mairie vous reste ouvert aux heures habituelles afin d'apprécier le développement de nos nouvelles plantations.

Coût du projet des deux vergers : 3 426,90 € HT, soit 3 903,72 € TTC.
Subvention de l'Etat de : 2 742€ (80 %) reste à charge de la commune 685,38 €.



Informations

Urbanisme - L'affichage des dépôts et décisions des demandes d'autorisations d'urbanisme ne sont plus affichées en mairie.

La publication par voie électronique de toutes les demandes et les autorisations succède à l'affichage en mairie. Il devient l'affichage réglementaire (Art. 423-6 du code de l'urbanisme). Consultez en ligne les dépôts et autorisations d'urbanisme. Cliquez sur le lien : <https://brie-nangissienne.geosphere.fr/guichet-unique> - Puis sur "Affichage réglementaire"

Tickets pour la piscine de Grandpuits pour les Fontenailais

Deux options s'offrent à vous pour obtenir des tickets de piscine :

✚ **Par l'intermédiaire de la mairie :**



Tarifs : 2,50 € pour les adultes – 1,60 € pour les enfants de 9 à 16 ans.
Les tickets enfants seront offerts aux enfants de 3 à 8 ans.

La municipalité offrira des tickets pour les enfants de 3 à 8 ans afin d'encourager les familles à emmener les enfants à la piscine dans la limite de 10 tickets par an et par enfant donnés sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille.
Les tickets de piscine seront donnés en 2 fois : 5 la première et 5 la seconde.

✚ **Par l'intermédiaire de l'association Le Lien de Fontenailles :**

Adultes adhérents Le Lien de Fontenailles: 1,50 € dans la limite de 10 entrées par famille et par an et au-delà, 2,50 €.
Enfants adhérents Le Lien de Fontenailles : 0,50 € dans la limite de 10 entrées par famille et par an et au-delà, 1,60 €
Adultes non-adhérents : 2,50 € Enfants non-adhérents : 1,60 €

Retirer et régler les tickets auprès de Hélène CUFF 32 rue de l'Orme à Fontenailles (Tél : 06 17 78 89 14), chèque à l'ordre du Lien de Fontenailles.

Fermeture de la Boxy

L'équipe Storelift, gestionnaire des « Boxy » a pris la décision de recentrer ses activités vers les entreprises. En effet, selon les gestionnaires, l'approvisionnement des supérettes avait un coût très élevé. Les 31 supérettes d'Ile-de-France ont été retirées.

La municipalité regrette cette fermeture tout comme certains usagers. Vos élus ont essayé de trouver une solution afin de pallier au manque de commerce. Espérons qu'une autre proposition voit le jour !

Procès-verbal du conseil municipal
du lundi 11 mars



Pompiers : 18 SAMU : 15 Police : 17 Numéro d'appel d'urgence : 112
Numéro d'urgence pour les sourds et malentendants : 114

Centre antipoison : 01 40 05 48 48 Médecins d'urgence : 0 825 747 499

Gaz Sécurité et dépannage : 0 810 433 077 Enedis dépannage : 09 72 67 50 77

Mairie de Fontenailles
63 rue Maurice Wanlin
77370 Fontenailles
01 64 08 40 17

Mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr
Site : mairiefontenailles.fr
 Mairie Fontenailles

Cantine/périscolaire : 01 64 60 90 11
Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82
Syndicat Pédagogique : 01 60 67 50 29

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi : 15h30 – 17h30

Mardi et jeudi : 9h00 – 11h00

Ouvert le samedi uniquement sur RDV

Défibrillateur : dans la cour
de Coli'Brie (Ancienne école)



Agence postale

01 85 76 02 99

Du lundi au samedi
De 9h00 à 11h00

Téléchargez gratuitement
l'application PANNEAUPOCKET



L'incivilité et l'irrespect, des phénomènes à enrayer

De nombreux maires ruraux se plaignent des dépôts sauvages et des dégradations sur leur territoire. Fontenailles n'échappe pas à la règle :

Le 28 février, chemin du Moulin, environ **un kilomètre de câbles téléphoniques** ont été retrouvés déroulés sur le sentier.



Dimanche de Pâques, **décharge sauvage** chemin de Grignon.

Vendredi 5 avril, **véhicules garés sur les arbustes** route de Glatigny endommageant **la végétation puis une balise** endommagée sur la même voie.

Dimanche 7 avril, **véhicules garés sur les espaces engazonnés**.



Ces incivilités ne sont pas acceptables. Les fontenailais qui me signalent ces méfaits sont en colère face à ces constats.

Ne laissons germer les incivilités, ne laissons pas germer la bêtise.

✚ Un dépôt sauvage peut vite se transformer en décharge illégale, pour éviter cela nous les évacuons dès que nous en avons connaissance, mais cela n'est pas une solution. Notre territoire est grand et toutes les zones ne sont pas télé-surveillées, cependant si nous arrivons à identifier les auteurs, ils seront sanctionnés.

✚ Des poteaux à l'angle de la rue des Charmilles et de la RD 408 couchés en janvier par un bus scolaire. Des passants ont alerté la mairie ce qui a permis d'identifier le chauffeur. Une déclaration auprès des assurances a pu être établie.

✚ Une bordure engazonnée destinée à embellir notre environnement peut très vite se transformer en une ornière laide et boueuse si on l'utilise comme aire de stationnement. Pour préserver notre village et nos investissements des règles existent, bien souvent elles relèvent du bon sens, si elles sont enfreintes les contrevenants doivent en assumer les conséquences.



Ensemble, comme un affront aux incivilités, laissons germer l'espérance d'un monde respectueux et montrons l'exemple pour protéger notre commune.

Merci aux bénévoles pour leur participation au nettoyage de notre village le samedi 23 mars. Un constat affligeant !



La vie locale et associative



Subventions et aides logistiques aux associations

Il est rappelé chaque année à l'occasion des vœux à la population, l'importance des associations pour les habitants. En effet, leurs actions permettent le maintien du lien social et du dynamisme sur la commune. Val'Création œuvre pour le bien-être des animaux.

Pour les manifestations :

Le Lien de Fontenailles bénéficie le week-end de la salle des loisirs (4 fois par an), de la salle des associations (2 fois par an) et des espaces publics pour l'organisation d'événements. Les frais d'électricité sont pris en charge par la commune.

Virevolte utilise la salle des loisirs un week-end par an.

Les associations mentionnées en caractères gras ont leur siège sur la commune et bénéficient d'une subvention de la commune. Les montants sont indiqués en euros.

Associations	Montant
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	600,00
ASSOCIATION VIREVOLTE	100,00
VAL'CREATIONS	600,00
TENNIS CLUB DE NANGIS	50,00
HARMONIE DE NANGIS	200,00
FNACA	30,00
LE LIEN DE FONTENAILLES	600,00
TENNIS DE TABLE MORMANT	30,00
TENNIS DE TABLE NANGIS	50,00
TI MOUN DE FONTENAILLES	100,00
POMPIERS	50,00
ADENIUM	100,00
FLAC77	600,00

La commune met à disposition la salle des loisirs ou des associations gracieusement pour les activités proposées tout au long de l'année hors vacances scolaires.

Le nombre d'heures indiqué est par semaine.

- **La Gymnastique Volontaire** : 3 heures,
- **Virevolte** : 1 heure par semaine,
- **Force Académie Briarde** : tous les mercredis soirs. Elle ne sollicite pas de subvention estimant que le prêt de la salle leur convient,
- **Ti Moun** : bénéficie de la salle des associations 1 à 2 fois par semaine,
- **L'association « Yoga pour tous »** bénéficie de la salle des associations tous les mardis soirs,

Madame le Maire remercie les présidentes et présidents ainsi que les bénévoles pour leurs implications, et ce quel que soit leur domaine d'activité.

Rétrospectives : des nouvelles des associations et de nos champions !

Infos du Lien de Fontenailles :

La 8ème édition du salon de peinture et de sculpture, organisée par l'association Le Lien de Fontenailles, s'est déroulée le samedi 3 et dimanche 4 février 2024 dans la salle polyvalente de Fontenailles.

Lors du vernissage, le samedi 3 février, plusieurs prix ont été décernés.

Le prix du député Jean-Louis Thiériot décerné à Monsieur Robert Arnedo, le prix du Sénateur Pierre Cuypers décerné à Monsieur Gérard Esnault, le prix de la conseillère départementale du canton de Nangis Madame Nolwenn Le Bouter décerné à Françoise Lordet, le prix de Communauté de Communes de la Brie Nangissienne présidé par Monsieur Yannick Guillo décerné à Martine Cabanero, le prix de la commune de Fontenailles représenté par Madame Le Maire Ghislaine Harscoët décerné à Magali Rey.

Le prix du Lien de Fontenailles décerné à Madame Anne Vignau. Elle sera donc notre invitée d'honneur pour l'édition 2025.

A noter, 8 ventes de tableaux ont eu lieu ce week-end.

Monsieur Philippe Lanoë, Président du Lien de Fontenailles, remercie par leur présence tous les artistes au nombre de 28 cette année (près de 100 tableaux exposés), ainsi que les différentes personnalités élues ainsi que les communes de Grandpuits, St Ouen en Brie, Nangis pour le prêt des grilles et Fontenailles qui a mis à disposition la salle polyvalente.

Merci à tous les visiteurs et à l'année prochaine.

Philippe Lanoë, Président du Lien de Fontenailles

Samedi 29 juin : Color Run + Font'nival (Festival de musique)

Plus de renseignements : leliendefontenailles77@gmail.com



NOUVEAU : ouverture de la bibliothèque gratuite de Fontenailles **le samedi de 10 h à 11 h 30**

à compter du Samedi 11 mai 2024 pour tout public : enfants, ados, adultes à l'adresse suivante :

95, Rue Maurice Wanlin à Fontenailles.

Mail : flac77370@gmail.com pour tout renseignement

De bonnes nouvelles... à la veille des JO, nous ne pouvons qu'être fiers de nos champions...

Mahé est champion de France Fsgt de natation.

Elise a participé au marathon de Paris.

Axel et Yanis poursuivent leurs succès en athlétisme.

Benjamin est champion régional de tennis de table.



Retour en image de la chasse aux œufs



Des élans solidaires mis en place, à féliciter



Petit retour sur "Les boîtes de Noël solidaire" 2023 pour la commune de Fontenailles

La participation de Mme le Maire Ghislaine HARSCOET, les enfants des écoles maternelle et élémentaire ainsi que ses habitants, a permis de collecter **102 boîtes de Noël**.

Suite à cette action, un don de **217 boîtes de Noël** a été fait pour le Secours Populaire de Nangis et de Mormant.

J'ai été invitée à participer à la distribution organisée par le Secours Populaire lors du Père Noël vert.

De voir la joie, la sensibilité et leurs yeux remplis d'étoiles des bénéficiaires permettent d'être fière de l'action "Les boîtes de Noël solidaire" 2023 qui a accompli sa mission grâce à toute cette chaîne humaine.

Merci à vous,

Catherine CALONEC



Téléthon 2023

Nous tenions à remercier les acteurs de **notre journée Téléthon** qui s'est déroulée le 4 novembre 2023 à La Chapelle Rablais.

Comme vous avez pu le voir, samedi 9 décembre France télévision a rendu l'antenne avec un compteur à plus de **80 000 000 €** !

Record de l'année dernière battu !

Et nous sommes fiers de pouvoir dire que cette année nous avons pu aider à hauteur de **1 822 €** grâce à vous ! **Merci à tous !** Aurore Compain



Agenda

9 juin : élections européennes

15 et 16 juin : 2^{ème} Médiévales de Fontenailles

29 juin : Font'nival organisé par Le Lien de Fontenailles

31 août et 1^{er} septembre : fête communale

Coli'Brie ouvre son Ô Jardin Suspendu

22 juin : Concert Rock Blues : ouverture du Ô Jardin

19 juillet : Soirée Magie O Jardin Suspendu

20 juillet : Contes et Punk poétique

26 juillet : Concert Reggae Roots Hip hop

14 septembre - Concert musique Classique et musique de film - Clôture du Ô Jardin Suspendu

